



COMITE D'ILE DE FRANCE de la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

VELODROME NATIONAL DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Tél. : 01 81 88 08 36
Site internet : www.cif-ffc.org

Montigny le Bretonneux, le 14 janvier 2021

ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE D'ILE DE FRANCE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFC

Madame, Monsieur,

Conformément aux [dispositions](#) prises par la commission de surveillance des opérations électorales de la FFC, le Comité d'Ile de France est chargé de désigner **5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour l'Assemblée générale de la FFC**, qui se tiendra le samedi 27 février 2021 à Montigny le Bretonneux (78).

Ces représentants sont élus, au scrutin majoritaire plurinominal à un tour, par l'Assemblée générale du Comité régional, qui se tiendra le samedi 23 janvier 2021.

L'élection des représentants est obligatoire et nul ne peut être désigné représentant de droit. Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés élus. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Seules peuvent être élues comme représentants les personnes majeures titulaires, depuis au moins douze mois et pour la saison considérée, d'une licence au titre d'une association affiliée dont le siège social se situe dans le ressort territorial du comité régional.

Les membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif ne peuvent être élus représentant à l'Assemblée Générale de la FFC y compris lors des assemblées électives. Nul ne peut participer en tant que représentant à la fois au titre du comité régional et d'un comité départemental.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES :

Qui peut être candidat (e) ?

.... toutes les personnes :

- De nationalité française majeures jouissant de leurs droits civiques, licenciées à la F.F.C. depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du comité régional à la date du scrutin.
- De nationalité étrangère, ayant 18 ans révolus, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

-
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

La licence 2021 sera exigée pour tous les candidats sans exception.

Sauf justification, les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE ?

Les candidatures doivent être adressées obligatoirement par mail au secrétariat du Comité régional à l'adresse : iledefrance@ffc.fr

et ce, dès la parution du présent avis sur le site du C.I.F. jusqu'au plus tard le **mercredi 20 janvier 2021 à 23h59, date limite.**

La lettre de candidature (voir modèle ci-dessous à utiliser) doit obligatoirement mentionner les nom, prénoms, date et lieu de naissance, la nationalité, l'adresse personnelle du (de la) candidat(e), l'association d'appartenance, la nature et le numéro intégral de la licence). Enfin, ne pas omettre la signature précédée de la mention manuscrite obligatoire : « *Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques* »

ATTENTION ! Toute demande de candidature non conforme sera refoulée avec avis motivé.

Marc SOENEN

SECRETAIRE GENERAL DU COMITE D'ILE DE FRANCE

COMITE D'ILE DE FRANCE DE LA FFC

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JANVIER 2021

ELECTION DES REPRESENTANTS DU COMITE D'ILE DE FRANCE

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFC

Je soussigné(e) :

Nom : Prénoms :

Né le : / / à

Nationalité :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Association d'appartenance :

Genre de licence : Numéro :

Profession :

Déclare faire acte de candidature pour l'élection des représentants du Comité d'Ile de France à l'Assemblée générale de la FFC.

Fait à, le

Signature